



# ADAPEI DE L'ARIEGE

## BULLETIN D'ADHESION 2015

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE : Domicile \_\_\_\_\_ Travail \_\_\_\_\_

Portable \_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL \* : \_\_\_\_\_

**(information très importante pour que nous puissions communiquer plus facilement)**

\*j'accepte de recevoir par courriel des informations de l'Adapei de l'Ariège : oui non

**NOM/PRENOM** de l'adulte ou l'enfant accompagné par l'ADAPEI 09, **LIEN DE PARENTE** avec celui-ci :

**NOM DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL** : \_\_\_\_\_

Adhère à l'association Adapei de l'Ariège

**Montant de la cotisation 2015 : 100 euros**

Date :

Signature :

L'Association « Adapei de l'Ariège » est affiliée à l'UNAPEI, déclarée d'utilité publique et peut recevoir des dons qui procurent aux donateurs une réduction d'impôt sur le revenu. Le versement de la cotisation étant assimilable à un don, toute personne qui adhère en versant une cotisation, se voit remettre un reçu fiscal, lui permettant de déduire 66 % de la cotisation, dans la limite de 20 % de son revenu imposable de l'année. (Cela sera également le cas pour tout don supplémentaire).

***La cotisation revient alors à 34 euros pour toute personne imposable.***

**Un reçu fiscal vous sera remis avec votre carte d'adhérent.**

PAIEMENT COTISATION      En une fois      Etablir 1 chèque de 100.00 euros      
   Par semestre      Etablir 2 chèques de 50,00 euros      
   Par trimestre      Etablir 4 chèques de 25,00 euros   

Libellé(s) à l'ordre de « Adapei de l'Ariège, vie associative », **daté(s) du jour de votre signature.**  
Adressez-nous **tous vos chèques** avec le bulletin d'adhésion, pour le 31 mars 2015 au plus tard à  
ADAPEI - Vie Associative - 5, route de Guilhot - 09100 BENAGUES

Vos chèques seront ensuite encaissés suivant cet échéancier :

- 1 chèque entre le 1er et le 10 avril 2015 pour le 1er trimestre et le 1er semestre ;
- 1 chèque entre le 10 juin et le 20 juin 2015 pour le 2ème trimestre ;
- 1 chèque entre le 10 et le 20 septembre 2015 pour le 3ème trimestre et le 2ème semestre ;
- 1 chèque entre le 1er et le 15 décembre 2015 pour le 4ème trimestre.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Siège de l'Association.